

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2016**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil seize et le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Catherine, BELHACHEMI Christine, BERNARD Pierre-Yves, BERTHAUD Nadège, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, GADIOLLET Virginie, JACQUET Jean-Luc, PELUS Stéphanie, PILLON Yannick, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick, VIVIER Corinne

Etait excusé : ALMODOVAR Eric

Nombre de membres : En exercice : 14, Présents : 13 Votants : 13

Date de la convocation : 14 octobre 2016

Monsieur Pierre-Yves BERNARD est nommé secrétaire de séance

1. **Intervention d'Hélianthe**

Monsieur Simon CHANAS de l'association Hélianthe est venu en début de séance afin de présenter au conseil municipal les résultats du suivi énergétique des bâtiments communaux. Cette analyse est effectuée grâce au suivi des consommations réalisé par sur la base des factures d'énergie, de carburant et d'eau que paye la commune.

Globalement, les bâtiments consomment moins d'énergie qu'il y a deux ans (-16% entre 2013 et 2015). Les bâtiments les plus énergivores sont la mairie/école et la salle des fêtes.

La consommation de carburant a baissé également entre 2013 et 2015 (-35%). La consommation d'eau a très légèrement baissée durant cette même période (-2%). Comme pour l'électricité, le poste le plus important est le bâtiment mairie/école.

L'éclairage public est le seul poste dont la consommation a augmenté légèrement entre 2014 et 2015 (+9.57%). Cependant cette hausse n'est pas majoritairement liée à une variation de la consommation électrique mais davantage par les dates de relève d'index de compteur qui ne sont pas les mêmes chaque année.

2. **Décision modificative du budget n°3**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois modifications doivent être apportées au budget principal. Elles concernent les points suivants :

- Paiement de l'avenant au marché de l'étude d'aménagement (opération n°146 pour un montant de 2 250 euros TTC. Les crédits seront prélevés sur les dépenses imprévues d'investissement.
- Augmentation des crédits pour le paiement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Le montant prévu initialement s'élevait à 3 500 euros et le montant réel est de 7 998 euros (augmentation due à l'accroissement des recettes fiscales de la commune suite au changement de régime fiscal de la Communauté de communes en raison de la création de la future l'agglomération).

Les crédits seront prélevés sur les dépenses imprévues de fonctionnement.

- Ouverture de crédits budgétaires au compte 6478 (charges sociales) pour un montant de 126.27 euros afin de payer les charges sociales du musicien recruté pour animer le repas du CCAS. Les crédits seront prélevés sur les dépenses imprévues de fonctionnement.

La répartition des crédits est la suivante :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	51 995.48 €	-2 250.00 €	2 250.00 €	51 995.48 €
020 Dépenses imprévues Invest	23 613.48 €	-2 250.00 €	0.00 €	21 363.48 €
020/020	23 613.48 €	-2 250.00 €	0.00 €	21 363.48 €
20 Immobilisations incorporelles	28 382.00 €	0.00 €	2 250.00 €	30 632.00 €
2031/20 146	21 000.00 €	0.00 €	2 250.00 €	23 250.00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	262 732.86 €	-4 626.27 €	4 626.27 €	262 732.86 €
012 Charges de personnel	205 000.00 €	0.00 €	126.27 €	205 126.27 €
6478/012	0.00 €	0.00 €	126.27 €	126.27 €
014 Atténuations de produits	8 147.00 €	0.00 €	4 500.00 €	12 647.00 €
73925/014	3 500.00 €	0.00 €	4 500.00 €	8 000.00 €
022 Dépenses imprévues Fonct	24 792.93 €	-4 626.27 €	0.00 €	20 166.66 €
022/022	24 792.93 €	-126.27 €	0.00 €	24 666.66 €
022/022	24 792.93 €	-4 500.00 €	0.00 €	20 292.93 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	372 787.22 €	-2 250.00 €	2 250.00 €	372 787.22 €
Total général des recettes d'investissement (1)	372 787.22 €	0.00 €	0.00 €	372 787.22 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	608 204.48 €	-4 626.27 €	4 626.27 €	608 204.48 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	612 765.70 €	0.00 €	0.00 €	612 765.70 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux virements de crédits détaillés dans les tableaux ci-dessus.

3. Avenant au marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une étude d'aménagement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une prestation complémentaire doit être demandée au bureau d'étude Berthet-Liogier-Caulfuty, dans le cadre du marché pour la réalisation d'une étude d'aménagement. En effet, il est proposé que le bureau d'étude accompagne la commune dans la recherche d'aménageurs privés, l'analyse du projet avec les besoins des aménageurs et la réalisation de nouveaux plans de composition et chiffrages.

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec le bureau d'étude Berthet-Liogier-Caulfuty en application de la délibération du conseil municipal n°2015/20 en date du 15 avril 2015 autorisant le Maire à signer le

marché passé en procédure adaptée pour le recrutement d'un bureau d'étude chargé de réaliser l'étude d'aménagement du centre village.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la commune à l'opération n°146,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec le bureau d'étude Berthet-Liogier-Caulfuty (17, rue Lamartine, 71530 Crissey) dans le cadre de l'étude d'aménagement du centre village.

Marché initial - montant : 20 280 € TTC

Avenant n° 1 - montant : 2 250 € TTC

Nouveau montant du marché : 22 530 € TTC

Objet : prestations complémentaires

DECIDE- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

4. Attribution d'une subvention au Sou des Ecoles

Les frais de personnel pour le premier trimestre 2016 s'élèvent à 4 679.84 euros. La commune reverse à l'association 20% des charges de personnel soit 935.97 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de verser une subvention au Sou des Ecoles à hauteur de 935.97 euros

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section de fonctionnement au budget 2016

5. Rénovation de la salle de motricité/garderie

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Yannick SIMONIN, adjoint chargé des projets de bâtiment. Monsieur SIMONIN informe le conseil municipal que les travaux de maçonnerie réalisés par l'entreprise GIROUD, ont débuté jeudi 13 octobre 2016, soit 4 jours plus tôt que le planning prévisionnel. Les menuiseries extérieures seront posées la semaine du 24 octobre 2016. Monsieur SIMONIN a proposé au conseil municipal de choisir les couleurs des lambrequins qui cacheront les volets roulants des fenêtres. Le conseil se positionne en faveur d'un dégradé de couleur.

Il ajoute que l'architecte du projet, Mr CUCCHIA, a informé la mairie que l'entreprise chargée du lot des menuiseries intérieures avait annoncé qu'elle était en liquidation judiciaire et qu'il serait donc nécessaire de retrouver une entreprise. Ainsi, trois devis seront demandés auprès de menuisiers et agenceurs locaux.

De plus, Monsieur SIMONIN informe le conseil municipal que Mr CUCCHIA a souhaité sous-traité à Monsieur FERREIRA, maître d'œuvre le soin de réaliser le suivi de chantier.

6. Comptes rendus des réunions et des commissions

- Conseil d'école (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Madame Sandrine DUBOIS informe le conseil qu'elle a assisté au conseil d'école qui a eu lieu le lundi 17 octobre 2016. Il ressort de cette réunion qu'à la rentrée, l'école compte 11 élèves de petite section, 9 élèves de moyenne section, 12 élèves de grande section, 9 élèves de CP, 11 élèves de CE1, 8 élèves de CE2, 7 élèves de CM1 et 11 élèves de CM2 pour un total de 78 élèves et 53 familles.

Madame DUBOIS ajoute que l'élection des parents d'élèves a bénéficié d'une bonne participation car 56% des parents ont voté.

De plus, conformément à la réglementation, l'école a réalisé deux exercices de sécurité, le premier en cas d'incendie et le second en cas d'intrusion dans l'école.

Par ailleurs, les membres du conseil d'école ont été informés que les élèves chanteront dans le cadre de la commémoration du 11 novembre.

Et enfin, Madame DUBOIS informe le conseil, que le nouvel inspecteur est venu visiter l'école de Saint-Martin-le-Châtel, lundi 17 octobre et a souligné l'investissement de la commune, dans le bon fonctionnement de l'école.

- Assemblée Générale d'Ain Tourisme (*Rapporteur : Catherine DUC*)

Madame Catherine DUC informe le conseil municipal qu'elle s'est rendue lundi à l'assemblée générale d'Ain Tourisme. Il ressort de cette réunion, qu'une carte touristique du département sera mise en place. De plus, lors de cette assemblée, il a été annoncé que le Tour de France repasserait cette année au Grand Colombier. Ain Tourisme fait remarquer que le Tour de France est un atout touristique d'importance.

Arrivée de Catherine ARNAUD à 21H10

- Conférence des maires (*Rapporteur Jean-Luc JACQUET*)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les maires des 76 communes qui composeront la nouvelle agglomération ont été invités à une conférence afin de leur présenter les avancées sur la création de l'agglomération.

Monsieur le Maire propose de diffuser le diaporama qui leur a été présenté et de le commenter.

Il a été présenté les modalités d'élection des conseillers communautaires, un point d'étape des groupes de travail ainsi qu'une synthèse de l'organisation de la future agglomération.

○ **Les modalités d'élection**

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, le représentant de la commune au conseil communautaire reste le maire si la commune ne compte qu'un représentant, comme à Saint-Martin-le-Châtel.

○ **Le point d'étape sur les groupes de travail**

Huit groupes de travail regroupant chacun des élus référents et un directeur d'une intercommunalité ont été mis en place afin de travailler sur l'harmonisation des compétences et l'organisation administrative de l'agglomération. Il est précisé qu'aucune compétence actuellement déléguée aux intercommunalités ne sera retournée aux communes.

Les huit groupes recoupent les domaines suivants : Economie et immobilier / Ressources humaines et informatique / Equipements communautaires et tarifs / Fusion des offices du tourisme / Transfert de la compétence transport / Autorisation droit des sols (instruction des demandes d'urbanisme) / Services aux communes / Nouveaux équipements et politiques communautaires.

○ **Synthèse de l'organisation de l'agglomération**

L'agglomération sera composée, premièrement, d'un siège qui sera à Bourg-en-Bresse où se réunira le conseil communautaire qui est l'instance décisionnaire de l'agglomération regroupant l'ensemble des conseillers communautaires représentant les communes membres.

Deuxièmement, afin de faciliter la gestion du territoire, quatre conférences territoriales (Bourg-en-Bresse / La Vallière - BDSR / Treffort – Coligny / St Trivier de Courtes – Montrevel-en-Bresse) ont été définies. Elles se réuniront afin d'appliquer et de coordonner sur le territoire les orientations décidées par le conseil communautaire. Des pôles et antennes de proximité de l'agglomération chargés de l'application de la politique communautaire seront institués.

- Commission urbanisme (*Rapporteur : Yannick SIMONIN*)

Dans le cadre de l'aménagement de la zone Est du quartier de La Planta, Monsieur SIMONIN rappelle au conseil municipal qu'une partie des parcelles de cette zone est de la propriété de la commune, et que le reste des parcelles appartient à des propriétaires privés.

Après de nombreuses réunions de la commission urbanisme, du conseil municipal et l'organisation de réunion et atelier de concertation avec les habitants, le bureau d'étude, Berthet-Liogier-Caulfuty, recruté par la commune, a proposé une solution d'aménagement. Ce projet prévoit l'implantation à long terme d'un lotissement, implanté par un aménageur privé, qui s'étendrait sur les terrains de la commune mais également sur les terrains privés. Cette esquisse a reçu, après de nombreux échanges, un avis favorable du conseil municipal.

Elle a, ainsi, été présentée aux propriétaires privés de la zone Est dont les terrains font partie de la zone à aménager.

Monsieur SIMONIN fait part au conseil municipal de l'avis des propriétaires selon lequel ils souhaiteraient que leurs parcelles soient retirées de la zone d'aménagement.

Suite à ce rendez-vous, la commission urbanisme s'est réunie pour étudier cette demande et formuler un avis sur les suites à donner à l'étude puisque l'intégration des parcelles privées conditionne la réalisation de ce lotissement.

Monsieur SIMONIN soumet au conseil municipal l'avis de la commission selon lequel, le périmètre de l'étude serait maintenu, les parcelles privées en feraient donc partie. Cependant, l'aménagement serait découpé en deux phases. La première permettrait l'aménagement des parcelles de la commune. Une réflexion avec le bureau d'étude serait menée pour un aménagement des parcelles plus à l'Est, à l'arrière du terrain de jeux du centre village. La deuxième phase serait l'aménagement des parcelles privées qui pourraient être conservées par leurs propriétaires à condition qu'ils participent financièrement à l'aménagement de la zone et qu'ils respectent les orientations d'aménagement du lotissement.

Après de nombreux échanges, le conseil municipal a statué à la majorité avec une abstention (Virginie GADIOLLET) sur la validation de la proposition de la commission urbanisme.

Ainsi, une prestation complémentaire sera demandée au bureau d'étude afin d'établir la faisabilité financière et juridique de ce projet. Les propriétaires privés seront invités en commission urbanisme, en présence du bureau d'étude et d'un aménageur.

7. Informations diverses

- Don du sang (*Rapporteur : Jean-Luc JACQUET*)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Amical des Donneurs de sang souhaite organiser les 50 ans de l'association. L'Amical a formulé une demande de subvention d'un montant de 500 euros. Le conseil municipal demande à ce que le projet soit plus précis afin de justifier le versement de cette somme. Des précisions seront demandées à l'Amical.

- Contrôle de la lagune (*Rapporteur : Jean-Luc JACQUET*)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame LOHEZ, technicienne du Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration (SATESE), service du Département de l'Ain, s'est rendue mercredi 19 octobre à la lagune de Saint-Martin-le-Châtel. Il

ressort de ce rendez-vous que suite au curage de la lagune, son fonctionnement est de nouveau très satisfaisant. De plus, Monsieur le Maire ajoute que Madame LOHEZ a conseillé à la commune de faire réaliser un diagnostic réseau assez rapidement par un maître d'œuvre et un bureau d'étude. Une subvention peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'eau.

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle périodique de la lagune, la commune envisageait d'installer un canal de comptage en sortie de station. Mme LOHEZ a précisé que pour les lagunes anciennes qui n'ont pas été modifiées, un contrôle par an doit être réalisé, ce qui est déjà le cas pour la commune.

- Extinction de l'éclairage public la nuit (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé au SIEA un devis pour l'extinction de l'éclairage public, une partie de la nuit soit de 23h à 5h ce qui engendrerait une baisse de consommation de 15% soit un gain financier de 10%. La SAFEGE, délégataire du SIEA s'est rendu sur place pour estimer le coût de ce projet.

- Cheminement piéton (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)

Dans le cadre de la réalisation d'un cheminement piéton reliant le centre du village au chemin des fourches, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a recueilli l'accord de tous les propriétaires de terrain impactés par ce projet. Le service voirie de la communauté de communes et le département de l'Ain pourront donc poursuivre ce projet.

- Tournée voirie 2017 (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)

La tournée voirie, organisée par le service voirie de la communauté de communes, permettant de mettre en évidence les projets de rénovation de voirie pour l'année 2017, a été organisée mercredi 19 octobre 2016. Il ressort qu'un reliquat de 30 000 euros de l'année 2016 s'ajoutera à la dotation voirie en 2017, pour notamment, la création du cheminement piéton, si ce projet est validé.

- Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2015, présenté en bureau des maires. Ainsi, il précise que 132kg de déchets par habitant ont été collectés en 2015 soit 4kg de moins qu'en 2014.

Les 38 points d'apport volontaire installés sur le territoire de la communauté de communes ont permis la collecte de 1564 tonnes de déchets. Les apports sont plus nombreux de 32 tonnes par rapport à 2014. Il ajoute que la collecte et le traitement d'une tonne d'ordures ménagères s'élève en moyenne à 238.20 euros tandis que la collecte, le traitement et le tri d'une tonne de déchets issus du tri coûte 29.40 euros.

Madame Catherine ARNAUD interroge Monsieur le Maire sur le ramassage des déchets que les gens jettent dans les fossés. Monsieur le Maire répond que le Sou des écoles avait organisé plusieurs ramassages des déchets, à leur initiative mais qu'actuellement, la mairie n'a pas mis en place de ramassage régulier.

- Vol de la remorque de la commune (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un dépôt de plainte a été déposé en gendarmerie le 14 octobre, suite au vol de la remorque de la commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 21 SEPTEMBRE 2016

Compte rendu affiché le

Compte-rendu retiré le

Signatures des conseillers municipaux présents lors de la séance :

Eric ALMODOVAR	Excusé	Virginie GADIOLLET	
Catherine ARNAUD		Jean-Luc JACQUET	
Christine BELHACHEMI		Stéphanie PELUS	
Pierre-Yves BERNARD		Yannick PILLON	
Nadège BERTHAUD		Jean-François RAVET	
Sandrine DUBOIS		Yannick SIMONIN	
Catherine DUC		Corinne VIVIER	